

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 4/2011

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 5 AVRIL 2011

L'an deux mil onze, le cinq avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Thonan se sont réunis, en séance publique, à la mairie, salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le trente et un mars deux mil onze conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Nombre de conseillers municipaux présents : 13
Nombre de votants : 13

Etaient présents : Denis SALAUN, Maire ;
François CALVARIN,
Philippe GARCIA,
Sylvain DENIEL,
Odile PRIGENT,
Patrick GOURIOU,
Jean-Luc PORHEL,
Carole DEMARCHIS,
Anthony QUEGUINEUR,
Ivane LEVENEZ,
Eric PRIGENT,
Céline TANGUY,

Isabelle JEZEQUEL.

Absent : Jean-Pierre GALLIOU.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Denis SALAUN, Maire.
Le Conseil Municipal a désigné, Monsieur Anthony QUEGUINEUR, Conseiller Municipal pour secrétaire.

La séance est levée à 20 h 50.

Le Maire informe le Conseil que Grégory Mengant a donné sa démission par courrier et dit l'avoir acceptée.

2° - Objet : Mise en place d'une tarification pour les chiens errants

Le Maire fait savoir que les chiens ou/et chats errants posent problèmes, intrusion dans les propriétés privées, détérioration, déplacement, renversement des poubelles, ce qui entraîne des désagréments certains pour l'ensemble des administrés. Une situation qui est susceptible d'engager la responsabilité de la Commune, si aucune mesure n'est prise pour y remédier.

Les propriétaires bien qu'avisés par le bulletin municipal ne semblent pas en tenir compte.

Il propose de fixer un tarif de 40 € correspondant à une participation des propriétaires d'animaux errants pour les frais de garde de ces animaux occasionnés lors de leur capture sur le territoire communal.

Par ailleurs, les frais d'identification ou de soins éventuels sont à la charge des propriétaires.

Avis du Conseil : accord à l'unanimité.

**3° - Objet : Convention d'assistance technique avec la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas :
- Construction de la Maison de l'Enfance.**

La Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas (CCPLD) peut apporter une assistance aux Communes de son territoire, pour l'élaboration de programmes d'investissements et leur suivi, des études aux travaux.

Dans ce cadre, il convient de solliciter la CCPLD pour l'opération de conception et de réalisation de la Maison de l'Enfance.

Cette mission d'assistance comprend :

- l'élaboration d'un programme,
- le suivi des études,
- le suivi des travaux,
- la réception et mise en service.

L'opération est estimée à 640 000 € H.T. dont 550 000 € H.T. pour la phase travaux.

Rémunération de la mission :

Forfait de rémunération Programme-Etudes MOE	2 185,00 € H.T.
Forfait de rémunération suivi phase travaux MOE	855,00 € H.T.
	=====
Forfait de rémunération Total	3 040,00 € H.T.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la dite convention et d'autoriser le Maire à la signer, ainsi que toutes pièces à intervenir relatives à cette assistance à maître d'ouvrage.

Avis du Conseil : accord à l'unanimité.

4° - Objet : Maison de l'Enfance :

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Autorisation au Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant.

Dans le cadre de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Maison de l'Enfance à Saint-Thonan d'environ 400 m² ainsi que 250 m² d'aménagement extérieur, regroupant l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et la garderie périscolaire, le Maire rappelle la procédure de passation de marché suite à l'avis d'appel d'offres paru sur le site de l'AMF le 8 février 2011.

La procédure choisie est le marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La date limite des candidatures a été fixée au 28 février 2011 à 12 h.

15 candidats ont répondu.

Après analyse des dossiers de candidatures, 5 sont retenus (S. Quéméré de St-Renan, Prisme architecte de Brest, Corre architecte de Brest, Tri-angle de Brest, Eno de Brest).

Les candidats sélectionnés ont présenté leur offre pour le lundi 21 mars 2011 à 12 h. Ils ont été reçus en audition le mardi 22 mars après-midi.

Après les entretiens du mardi 22 mars, le Maire a demandé aux candidats de faire savoir si leur offre était définitive ou susceptible d'être révisée. Le 25 mars 2011, les candidats ont répondu en précisant leur dernière offre de prix.

Compte tenu que les candidats possèdent toutes les garanties, financières, juridiques et techniques, qu'elles proposent une offre conforme aux prescriptions du marché et les mieux disantes suivant les critères indiqués au règlement de consultation,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de notifier le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la Maison de l'Enfance à :

ENO Architectes, 22 rue de Denver à Brest pour un montant de 52 515 € H.T.

- autorise le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant.

Le tableau d'analyse des offres après négociation est présenté à l'assemblée. Mme Demarchis demande ce que c'est la note pondérée ?

Mme Prigent lui indique que c'est la note obtenue multipliée par le pourcentage appliqué sur la partie méthodologie/entretien et prix des prestations.

Mme Prigent Odile donne quelques exemples de réalisations par les différents architectes :
Eno : Pôle Enfance de Locmaria-Plouzané, des logements à Hanvec.
Triangle : Pencran
Corre : La cantine et garderie de Saint-Divy.

La mieux disante est Eno Architecte avec SECOBA et Techniconsult.
Elle dit aussi que la Commission action sociale et le personnel communal seront ensuite associés au projet et à la définition précise du cahier des charges.
Elle propose également de visiter le pôle enfance de Locmaria-Plouzané (réalisation d'Eno Architecte) pour ceux qui le souhaitent.

Elle donne le planning de l'opération :

- *Un dépôt de permis de construire prévu à l'été 2011.*
- *Un appel d'offres des travaux au mois d'octobre 2011.*
- *Choix des entreprises au mois de novembre 2011.*
- *Début des travaux en janvier 2012.*

5° - <u>Objet</u> : Crèche Ti Labousig à Plouédern : Réservation d'une place.
--

La crèche Ti Labousig a ouvert ses portes en janvier 2011. Elle accueille les enfants âgés de 2 mois et demi jusqu'à 5 ans révolu. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h. Elle propose une offre d'accueil complète, allant de quelques heures à 5 jours par semaine. Les objectifs sont d'offrir à l'enfant les moyens de favoriser son éveil en continuité avec sa vie familiale.

Les besoins en structure d'accueil de la petite enfance sont croissants sur la Commune. Plusieurs parents se sont manifestés et ont fait savoir qu'ils souhaitaient pouvoir bénéficier d'une place à la crèche de Plouédern.

Une convention est proposée pour l'accueil des enfants dit « occasionnel » aux communes partenaires (signataires du CEJ intercommunal et aux communes dont les habitants ont fait des demandes à la crèche).

Le prix demandé à la Commune signataire de la convention est de 2,80 € de l'heure (toute heure commencée sera due) sur la base de 2 006 h annuelles maximum.

La Commune signataire du CEJ bénéficiera de la participation de la CAF à hauteur de 55 % de la dépense en N+1.

L'Association Défi-Crèche établira un état trimestriel et la Commune de Plouédern refacturera aux Communes partenaires.

Mme Prigent Odile, adjointe aux affaires sociales propose à l'assemblée de retenir une place sur la base de 2 006 h annuelles maximum à la crèche de Plouédern et d'autoriser le Maire à signer la convention.

Avis du Conseil : accord à l'unanimité.

Mme Demarchis demande quel est le nombre de places à la crèche et combien de places sont à ce jour retenues ?

Mme Prigent Odile lui répond que la capacité d'accueil est de 24 places et qu'actuellement 17 places sont occupées.

Elle fait part au Conseil que la convention prévoit :

- des places d'urgence, maximum 15 jours sur critères de reprise rapide du travail ou rupture de moyens de garde.

- des places en halte garderie : ces places complètent les places des réguliers.

Les enfants retenus sont choisis par le gestionnaire à partir de critères bien définis.

Mr Ivane Lévénez demande quelle est la participation des parents ?

Mme Odile Prigent lui indique que les tarifs appliqués sont ceux définis par la CAF. L'heure pour les parents coûte entre 1,20 et 2,25 €. Bénéficiant des tarifs CAF, les parents ne perçoivent plus la PAJE (Prestation d'accueil du jeune enfant).

Mme Céline Tanguy signale que certains enfants sont présents à temps plein sur 47 semaines dans l'année.

Mr Eric Prigent souhaite savoir qui a fixé le plafond de 2 006 heures ?

Le Maire lui répond que c'est une proposition et dit que 2 006 heures équivaut à une place à temps plein.

Le Maire et Mme Odile Prigent soulignent que la formule proposée est plus souple que la précédente proposition (participation de la Commune à l'heure). Le paiement des heures se fera sur le nombre d'heures réellement utilisées.

6° - Objet : Avis sur Installation Classée GAEC ELLEGOET

Un dossier d'installation classée est parvenu en Mairie concernant une demande formulée par le GAEC ELLEGOET en vue du regroupement (régularisation) de l'atelier laitier et restructuration d'un élevage porcin sur les sites de Kergroas à Loc Brévalaire et Ty Bras à Plabennec.

Le regroupement (régularisation) de l'atelier laitier sur le site de Kergroas à Loc Brévalaire, composé d'un effectif de 147 vaches laitières et la suite est réparti comme suit :

- 127 vaches sur le site de Kergroas à Loc Brévalaire,
- 20 vaches sur le site de Ty Bras à Plabennec.

La restructuration interne de l'élevage porcin exploité à Kergroas concerne un effectif de 1 640 porcs charcutiers (soit 1 640 animaux-équivalents).

Autre activité : dépôt de paille, fourrages secs de 2 100 m³ répartis sur les sites de Ty Bras à Plabennec et Kerouné à Plouvien (régime déclaration).

La demande susvisée est soumise à enquête publique du 15 mars au 15 avril 2011 dans la Commune de Loc-Brévalaire en vertu de l'arrêté préfectoral du 17 février 2011.

Le Tribunal Administratif de Rennes, par décision du 20 janvier 2011, a désigné Monsieur Henri POLIAKOFF en qualité de commissaire-enquêteur.

Il est présent à la Mairie de Loc Brévalaire les 15 et 25 mars 2011 de 13 h 30 à 16 h 30, les 1^{er}, 8 et 15 avril 2011 de 13 h 30 à 16 h 30 pour recevoir les observations des tiers intéressés et les consigner au procès-verbal.

La Commune de Saint-Thonan, étant atteinte par le périmètre d'affichage prévu par la réglementation sur les installations classées, doit :

- afficher l'avis au public quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique,
- adresser le certificat d'affichage complété, ainsi que l'avis du Conseil Municipal à la Préfecture après s'être prononcé au plus tard quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Le Maire propose de donner un avis favorable.

Avis du Conseil : accord à l'unanimité.

<p>7° - <u>Objet</u> : Réhabilitation de l'espace associatif et de la Maison de santé : Assurance Dommages-ouvrage</p>

L'assurance dommages-ouvrages n'est plus obligatoire mais est fortement conseillée dès lors que la Commune fait réaliser des travaux de bâtiment relativement importants.

En vertu de l'article L.242-1 du code des assurances, les Communes qui font réaliser des travaux de construction pour un usage d'habitation ont l'obligation de souscrire une assurance dommages ouvrage.

Dans le cadre de la réhabilitation de l'espace associatif, de la construction de la Maison de santé et de 4 logements, il convient de souscrire un contrat d'assurance dommages –ouvrage.

Cette assurance couvre les malfaçons qui apparaîtraient après réception de l'ouvrage. C'est un contrat qui dure 10 ans pendant lesquels, si des malfaçons relevant de la responsabilité décennale apparaissent, la Commune est couverte.

Après consultation, la proposition de Groupama est la mieux disante et se décompose comme suit :

Conditions de garantie :

Garantie de base dommages-ouvrage : 8 013,51 € TTC.

Garanties complémentaires de bon fonctionnement des éléments d'équipement et des dommages immatériels : 427,21 € TTC.

Garantie complémentaire des dommages aux existants divisibles : 436 € TTC

La cotisation est révisable en fonction du coût définitif des travaux.

RC décennale « Constructeur non réalisateur »

La souscription de ce contrat est obligatoire lorsque la vente de la construction est prévue dans le délai de 10 ans après sa réception.

Garantie obligatoire de responsabilité décennale : 801,02 € TTC.

Garanties facultatives des éléments d'équipement et des dommages immatériels : 42,73 € TTC.

La cotisation est révisable en fonction du coût définitif des travaux.

Le Maire propose de retenir Groupama pour un montant estimé à 9 720,47 € TTC. La charge sera ensuite répercutée sur la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas pour sa quote-part dans la construction.

Avis du Conseil : accord à l'unanimité.

Le Maire rappelle que la Commune a délégué pour la construction des logements.

8°- Questions diverses :

Avancement des dossiers en cours :

Réhabilitation de l'Espace Associatif et construction d'une maison de santé

Mr François Calvarin avise le Conseil de l'avancement du dossier et tout particulièrement des travaux :

Pour répondre au problème de sécurisation dans la rue de l'Eglise du fait des travaux, des feux tricolores en alternat seront mis en place en journée et seront retirés la nuit.

Les travaux de Gros Œuvre démarrent semaine 14.

Réalisation des fondations fin avril.

La réalisation de l'ossature bois en atelier puis pose prévue mi-juin.

La couverture devrait se faire en juillet puis le bardage extérieur.

Il prévoit une fin de travaux pour le 15 novembre 2011.

Aménagement salle des mariages/conseil :

Les travaux débuteront courant septembre.

Terrain de Football :

Mr Sylvain Déniel informe le Conseil de l'avancement du chantier du terrain de football :

L'entreprise Liziard a commencé les travaux de terrassement le 13 mars 2011 pour se terminer le 5 avril 2011. Ont été dégagés 4 000 m³ de déblais et remblais.

La terre végétale a permis de réaliser les talus et merlons.

Les essais de plaques vont être faits.

Mr Ivane Lévénéz demande ce que c'est les essais de plaques ?

Mr Sylvain Déniel lui indique que ce sont des calculs qui sont faits pour le compactage du terrain.

Il signale que l'entreprise Jo SIMON est intervenue pour l'implantation des corners.

Il prévoit de réaliser un local technique afin de recevoir une armoire de commande pour l'arrosage intégré.

L'entreprise Jo SIMON doit vérifier les différents niveaux avant toute intervention puis implantation des bordures P1 de la périphérie du terrain.

Ensuite le drainage sera réalisé, puis installation de l'arrosage intégré, et drainage à nouveau.

L'engazonnement devrait être réalisé en juillet 2011.

Mme Céline Tanguy souhaite savoir quand le terrain sera praticable ?

Mr Sylain Déniel dit qu'il faudra un temps de stabilisation avant de pouvoir l'utiliser en mars-avril 2012.

Mme Carole Démarchis demande s'il est prévu de sécuriser le chantier ?

Mr Sylvain Déniel lui indique qu'une barrière spécifique doit être mise en place dans les prochains jours. Pour le moment des barrières de sécurité ont été posées aux alentours du chantier.

Prochaine Commission sports : le lundi 2 mai à 18 h 30.

Maison de l'Enfance :

Lors de la rencontre avec la DDCS et la PMI, quelques observations minimales ont été formulées et seront reprises par l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

La visite à la Roche-Maurice s'est révélée très intéressante.

Site Internet :

La maquette sera prête pour mi-avril.

Bulletin Municipal :

Mme Odile Prigent demande si quelqu'un a une idée de thème pour la première page du bulletin municipal ?

Le Marché du 15 mai 2011 :

8 réponses positives au 5 avril 2011 pour animer le marché.

Le Comité d'animation associé à la Commune pour l'organisation du marché prévoit une réunion le jeudi 7 avril 2011 à 18 h 30 à la salle polyvalente. Il est également prévu de faire le choix du thème retenu pour le carnaval 2012 ainsi que les animations pour l'année.

Travaux de voirie : Mr Philippe Garcia présente l'ensemble des dossiers en cours.

Sur la VC1, les travaux sont achevés.

Hameau des Merisiers : La 2^{ème} phase des travaux a démarré notamment l'éclairage. Il a été décidé de les suspendre car Habitat 29 a commencé les travaux de viabilisation des logements sociaux.

Lotissement Dorgen-Hameau des Merisiers :

L'enrobé a été réalisé.

Mme Demarchis Carole demande qui entretient la voirie ?

Mr Philippe Garcia lui indique qu'à l'issue des phases de viabilisation, la voirie sera intégrée dans le domaine public communal.

Lotissement du Pontic :

Planning des travaux :

- début des travaux le 18 avril 2011 par Perrot pour la partie terrassement (3 semaines).
- Puis pose des réseaux d'eaux pluviales, eaux usées et eau potable par Forclum le 16 mai 2011 (5 semaines).
- Mise en place de la couche de forme par l'entreprise PERROT le 13 juin 2011.
- Intervention de GTIE le 20 juin 2011 pour les réseaux élec, gaz et téléphone.
- Bornage définitif prévu fin juillet.
- Pose des murets par Jardin Service le 29 août 2011 (3 semaines de travaux).
- Pose du bi-couche prévue en septembre 2011.
- Vente des lots prévue en octobre 2011.
- Plantations fin 2011.

Par ailleurs, il est prévu de sécuriser le cheminement piéton route de Mestallic vers le parking des poids-lourds. Dans un premier temps, la sécurisation sera matérialisée par des balises rouges et blanches.

Un grillage sera également mis en place le long du local technique.

Passerelle piétons-vélos :

La passerelle sera créée sur 15 à 16 mètres de long et 2 m de large.

Sur les 22 lots, 16 candidats se sont positionnés dont 15 ont fait une réservation.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,

Signature des membres présents

Denis SALAUN	François CALVARIN	Philippe GARCIA	Sylvain DENIEL
Odile PRIGENT	Patrick GOURIOU	Jean-Luc PORHEL	Carole DEMARCHIS
Anthony QUEGUINEUR	Ivane LEVENEZ	Eric PRIGENT	Céline TANGUY
Jean Pierre GALLIOU Absent	Isabelle JEZEQUEL		